



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC vous est par le présent donné, que lors de l'assemblée du conseil municipal prévue pour le mardi 11 juillet à 19 heures, à la salle Desjardins du Centre au 20 rue Humphrey à Témiscaming, le conseil municipal rendra une décision sur la demande de dérogation mineure #23-02.

La demande est présentée par Mark Ross Emmott et concerne la propriété située au 104, avenue Riordon.

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont les suivants:

- Permettre l'agrandissement de la galerie avant de 14'X20' jusqu'à une distance de 0.6 mètre de la ligne de lot avant alors que l'article 6.1.3 du Règlement de zonage #427 interdit cette construction à moins de 3 mètres de la ligne de lot avant.

Toute personne intéressée pourra alors de faire entendre par le conseil municipal lors de la discussion de cette demande de dérogation mineure.

CERTIFICAT

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, greffier, certifie que j'ai publié le présent avis (dérogation mineure #23-02) le 30 mai 2023 sur le site web de la Ville.

De plus, je certifie que j'ai affiché cet avis public à l'hôtel de ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 30 mai 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 30 mai 2023.


Patrick Tanguay Dumas
Greffier